



COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de voirie – Chemin de la Croix du Baptieu
Entreprise LOXAM.
Maintenance des antennes Orange sur le pylône.**

ARD2024-033

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande de Mme Marjorie BON en date du 20 mars 2024 représentant l'Entreprise LOXAM demeurant 18 Rue d'Arseal – 69680 CHASSIEU, pour effectuer des **travaux de maintenance des antennes d'Orange, Chemin de la Croix du Baptieu pour l'entreprise AXIANS demeurant 3 Allée Fourneyron – 42353 LA TALAUDIERE Cedex.**

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de régler la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : la Société « LOXAM » est autorisée à occuper le domaine public « Chemin de la Croix du Baptieu », pour effectuer des travaux, **le vendredi 19 avril 2024 ;**

Durée : 1 journée.

Travaux de maintenances des antennes d'Orange sur pylône pour AXIANS.

Article 2 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Matérialiser la fermeture du Chemin de la Croix du Baptieu.

Article 3 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'entreprise Gramari
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 22 mars 2024**

**Le Maire,
François Barbier**

*NATHA Jean-Luc
Absol
François Barbier
Absol*

